



BUREAU NATIONAL

1, rue Vincent Auriol  
13617 Aix en Provence cedex

04 42 33 77 66  
bn@sncta.fr

[www.sncta.fr](http://www.sncta.fr)

Aix-en-Provence, le 12 juin 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le SNCTA, syndicat majoritaire des contrôleurs aériens, a pris connaissance de la communication de la Commission européenne intitulée *Aviation: Open and Connected Europe* qui fait écho à la campagne de désinformation et de *lobbying* des compagnies aériennes menée depuis plusieurs années par Ryanair ou A4E notamment.

Syndicat réformiste et constructif, principal négociateur et signataire du protocole d'accord DGAC signé le 19 juillet dernier avec les pouvoirs publics qui acte, entre autres, des réformes organisationnelles, le SNCTA ne saurait tolérer davantage les attaques répétées sur le droit de grève des contrôleurs aériens. Celui-ci est déjà très encadré par l'existence d'un service minimum permettant de gérer en toute sécurité la très grande majorité des survols et des vols à destination ou au départ de France.

Le SNCTA a, jusqu'à présent, indiqué qu'il était ouvert à la discussion s'agissant de la déclaration préalable en cas de grève à la condition intangible que celle-ci ne soit pas un dispositif qui s'ajoute au service minimum actuellement en vigueur et qui représente déjà une limitation conséquente du droit de grève des contrôleurs aériens.

Ni les compagnies aériennes, ni les pouvoirs publics français — le droit de grève est de leur compétence — n'ont, à ce jour, pris contact avec le SNCTA pour aborder ce sujet... Les compagnies aériennes veulent-elles réellement trouver des solutions ou souhaitent-elles seulement faire une campagne à charge pour discréditer une profession qui, de jour comme de nuit, 365 jours par an, assure la sécurité et la régularité de leurs vols ? Ou, tout simplement, cette stratégie de communication n'a-t-elle pas pour but de détourner l'attention de leurs propres insuffisances, elles qui sont responsables de la moitié des retards\* ?

Le SNCTA travaille depuis des années à l'amélioration du service public du contrôle aérien avec une logique de coopération entre les prestataires européens de navigation aérienne. Le professionnalisme des contrôleurs aériens n'est pas à démontrer : l'aérien est actuellement le moyen de transport le plus sûr et le plus ponctuel malgré la très forte croissance de cette activité.

Les contrôleurs aériens français font aujourd'hui face à une très forte croissance du trafic aérien (supérieure à 10 % dans certaines zones) avec des effectifs insuffisants et des systèmes de contrôle obsolètes, conséquences d'un manque d'investissement consécutif à une régulation budgétaire franco-européenne sans vision à long terme. La sécurité est préservée mais les retards ne pourront pas être contenus par les réformes organisationnelles actées au protocole si les nouveaux systèmes informatiques ne sont pas rapidement opérationnels.

Le SNCTA privilégie systématiquement la recherche d'alternatives au conflit et n'est à l'origine que de deux jours de grève nationale sur les trois dernières années. Les propagandes agressives actuelles, loin d'intimider le SNCTA et les contrôleurs aériens qu'il représente, sont plutôt de nature à renforcer leur détermination et à les amener à reconsidérer l'intérêt de leur attitude constructive !

**Contact presse : [presse@sncta.fr](mailto:presse@sncta.fr) – 06 66 68 01 41**

\* : source Eurocontrol (données 2015). Les grèves du contrôle aérien sont à l'origine d'environ 1 % des retards.

SYNDICAT NATIONAL DES CONTRÔLEURS DU TRAFIC AÉRIEN